

LE RGPD APPLIQUÉ À L'IMMOBILIER

PUBLIC :

- **Les titulaires de la carte professionnelle** mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- **Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970** qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- **Les personnes, salariées ou non**, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- **PRE REQUIS : aucun**

OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux et obligations du RGPD (Règlement général sur la protection des données personnelles- UE n°2016/679), afin de pouvoir mettre en œuvre les premières mesures de mise en conformité au sein de son entreprise, d'acquiescer des réflexes et des « bonnes pratiques » plus particulièrement :
- d'appréhender les impacts pour l'entreprise (risques/opportunités),
- d'élaborer un plan d'actions et mettre en œuvre une démarche de conformité
- d'intégrer les outils à mettre en œuvre dans l'entreprise

DUREE & DATES :

1 jour soit 7 heures

30 mars 2021

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
Etude des documents juridiques et fiscaux.
Exercices pratiques et mise en situation

COUT :

350 € net / stagiaire

La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)

CCI de la Dordogne (Périgueux)

PROGRAMME

I - Présentation du règlement européen

- Historique des réglementations de la protection de données personnelles et objectifs du RGPD
- Définitions : données personnelles, aux fichiers et aux traitements, acteurs (responsable de traitement, tiers, sous-traitant, destinataire, personne concernée, etc.)
- Grands principes de la protection des données
- Obligations du responsable des traitements
- Droits des personnes concernées : nouveaux droits et évolutions des droits existants Les risques liés à une non mise en conformité (aspects financiers, impact sur l'image,...)
- Processus de conformité.

II - Focus sur les obligations en matière de sous-traitance de données : les nouvelles obligations imposées au sous-traitant et les clauses contractuelles à intégrer dans les contrats.

III - Focus métiers : les points de vigilance liés au métier : pratiques et documents des agences immobilières (registres obligatoires, mandats, pièces justificatives, etc.).

IV - Les actions pour se mettre en conformité

- Descriptions des actions à mener par l'entreprise pour se mettre en conformité et présentation d'une boîte à outils de conformité
- Plan d'actions de mise en conformité
- Gouvernance dans l'entreprise
- Cartographie des traitements : expressions de besoins et finalités par métiers dans l'entreprise
- Registre des traitements
- Système d'information et sécurité des données personnelles



Contact Secteur Corrèze :

Aurélie CARRIAC

05 55 18 80 05

acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



CCI DORDOGNE

Contact Secteur Dordogne :

Anais LAMOTHE

05-53-35-80-69

a.lamothe@dordogne.cci.fr